

Initiatives ministérielles

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai suivi avec un vif intérêt le débat d'aujourd'hui et bien sûr celui de vendre-di à l'étape du rapport. Tout cela est, à mon avis, extrêmement instructif.

Il y a quelques semaines, j'ai organisé dans ma circonscription d'Edmonton-Sud-Ouest une réunion publique sur les questions relatives à la fonction publique. Auparavant, j'ai consulté M. Daryl Bean, le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Iris Craig, de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada ainsi que, bien entendu, M. John Edwards de Fonction publique 2000.

Mon objectif était de m'informer des questions relatives à la fonction publique. Il m'est apparu que les gens s'intéressaient assez aux dispositions du projet de loi C-55 sur lesquelles ils étaient fort mal renseignés, si mal que c'en était alarmant. Je pense que ce débat aura permis de clarifier certains points et d'ôter toute confusion qu'auraient pu semer certaines sources que je ne nommerai pas.

L'objectif de ce projet de loi est bien entendu d'aligner les pensions des employés de la fonction publique et des députés sur les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est là son véritable objectif. Certains, je ne leur en tiens pas rigueur, ont pour certaines raisons essayé d'aller plus loin et de faire inclure d'autres aspects du fonctionnement des pensions, certains valables, d'autres plus contestables.

Le président du Conseil du Trésor a pris un engagement jeudi dernier, qui doit reconforter tous les Canadiens. Ainsi, toute la question des pensions des parlementaires sera renvoyée à un comité externe, qui l'examinera et fera des recommandations. Cette décision a beaucoup tardé. Je suis heureux que le président du Conseil du Trésor l'ait maintenant approuvée. Il avait déjà laissé entendre qu'il serait prêt à prendre cet engagement, mais il l'a fait officiellement jeudi dernier.

En agissant de la sorte, nous disons à la population canadienne que nous ne nous pensons pas au-dessus des lois ni que notre position nous permet d'agir sans concertation. À mon avis, il est intéressant de noter que bon nombre de ceux qui critiquaient les pensions des députés, et qui réagissaient à la publicité de l'organisme National Citizens' Coalition à laquelle mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell a fait allusion l'autre jour au cours du débat, avaient été mal renseignés.

En réalité, peu importent les avantages ou les inconvénients du régime, une question fondamentale persiste

dans l'esprit des Canadiens. Cette question est la suivante: comment se fait-il que vous, messieurs, puissiez traiter de ces questions entre vous et indépendamment du bien-fondé, comment cela se peut-il?

• (1710)

Bien sûr, dans la publicité, M. Summerville ne dit pas que le régime existe depuis 1952 et, sous sa forme actuelle, depuis 1972. Il semble vouloir insinuer que ce régime a récemment été imposé à la population canadienne.

Peu importent ces faits, l'examen sera entrepris et je pense que tous, peu importent notre parti et notre façon d'envisager la question, nous nous réjouissons de cet examen.

Le débat avance plutôt bien et je n'ai pas l'intention d'intervenir plus longtemps, sauf pour proposer:

Que le vote ait lieu maintenant

M. Gauthier: Monsieur le Président, le gouvernement récidive encore une fois. Nous sommes confrontés à une motion demandant le vote. Par conséquent, aucun autre amendement ne pourra être proposé par qui que ce soit dans cette Chambre une fois que la motion aura été adoptée. Le gouvernement a recours à la force de la clôture dans le cas des régimes de pension. C'est exactement ce qu'il est en train de faire. Le gouvernement essaie de faire obstacle au droit démocratique de la Chambre de s'exprimer sur des questions auxquelles beaucoup d'entre nous attachent une grande importance. Je trouve cela tout à fait odieux.

Je veux poser une question au secrétaire parlementaire. Le whip du gouvernement est en train de rire, mais il devrait peut-être participer au débat. Il en connaît beaucoup sur les régimes de pension et j'aimerais l'entendre défendre le gouvernement relativement à cette question. Le secrétaire parlementaire est un homme juste et, précisément pour cette raison, celui-ci aura de la difficulté à défendre cette mesure législative.

Ma question au secrétaire parlementaire est simple: pourquoi le gouvernement qu'il représente se soustrait-il à l'application des normes qu'il a lui-même établies dans une mesure législative adoptée il y a cinq ans et appelée Loi sur les normes de prestation de pension?

Qu'est-ce que le gouvernement a contre l'équité? Pourquoi le gouvernement demande-t-il aux Canadiens de faire ce qu'il dit et non pas ce qu'il fait lui-même? Pourquoi le secrétaire parlementaire met-il fin au débat maintenant—il sait très bien ce qu'il fait—empêchant ainsi ses propres collègues d'expliquer et de défendre cette mesure législative, et peut-être même de convaincre certaines personnes du bien-fondé de la campagne injuste menée par le gouvernement contre les régimes de